Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 82 (1956)
Heft: 20

Nachruf: Vittoz, André

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et motocyclettes. Des essais d'une grande série de nouveaux projecteurs examinés photométriquement par le Bureau fédéral des poids et mesures sont en cours.

Outre ces séances plénières, il y eut de nombreuses séances de sous-groupes.

Le Bureau fédéral des poids et mesures a participé aux essais comparatifs organisés par le Groupe de travail « Bruxelles », en vue de l'élaboration d'une méthode internationale pour l'essai des catadioptres de véhicules à moteur.

C. Questions particulières

Les recherches dans le domaine de la colorimétrique se sont limitées à des travaux complémentaires, en relation avec des questions de normalisation du V.S.M. Un délégué du Bureau fédéral des poids et mesures a pu participer au Congrès international des colorimétreurs, à Heidelberg.

D. Relations internationales

A la 13e Assemblée plénière de la C.I.E., la Suisse a présenté trois rapports sur des sujets d'ordre général, concernant l'éclairage par projecteurs et la publicité lumineuse en Suisse, le développement et les expériences pratiques de l'éclairage de postes d'essence en Suisse, ainsi que l'état actuel de l'éclairage des salles de gymnastique scolaire en Suisse [1]. Il va de soi que ce congrès international nous a permis d'entrer en contact direct avec les dirigeants de la C.I.E. et avec de nombreux éclairagistes du monde entier.

La Suisse assume le Secrétariat du C.T. 4.1.1, Enseignement de l'éclairagisme dans les écoles et les milieux professionnels. Pour préparer le rapport de ce secrétariat à la 13e Assemblée plénière de la C.I.E., un questionnaire avait été adressé, en 1954, à vingt et un pays en langues française, anglaise et allemande, afin d'obtenir des renseignements sur les conditions essentielles de l'éducation en matière d'éclairagisme dans ces pays, notamment sur :

l'ampleur de l'enseignement, au point de vue personnel et matériel, l'état de l'éducation et l'importance des associations professionnelles dans le domaine de l'éclairagisme ;

les possibilités d'enseignement dans les écoles, les cours et autres méthodes ; les moyens financiers et la source principale de l'activité.

En se basant sur les réponses parvenues de onze pays, le rapport du Secrétariat 4.1.1 fut élaboré au début de 1955, adressé en langue allemande au Bureau central de la C.I.E. et publié sous cette forme. Le compte rendu de l'examen de ce rapport par la 13e Assemblée plénière de la C.I.E. a paru dans le *Bulletin de l'A.S.E.* 1956, nº 4, p. 122 et 135.

L'élaboration du deuxième projet concernant la deuxième édition du *Vocabulaire international de l'éclairagisme* a été achevée. Ce projet a pu être transmis à la C.I.E. au début de 1955, avec le rapport du Secrétariat. La 13e Assemblée plénière de la C.I.E. a décidé que la poursuite des travaux sera confiée au Groupe de travail du Vocabulaire et non plus directement au Comité national suisse.

[1] Voir la liste de tous les rapports proposés à la 13e Assemblée plénière de la CIE dans le *Bull. A.S.E.* t. 46 (1955), nº 17, p. 706 et 707.

Comptes du C.S.E. pour l'exercice 1955 et budget pour 1956

Recettes	Budget 1955 fr.	Comptes 1955 fr.	Budget 1956 fr.
Solde de l'exercice précédent	932.75	932.75	1814.30
Cotisations annuelles	1150.—	1150.—	1150.—
Intérêts	130.—	131.—	130.—
Total	2212.75	2213.95	3094.30
Dépenses			
Cotisation annuelle du C.S.E. à la C.I.E.	380.—	365.15	380.—
Divers et imprévus	1500.—	34.50	1500.—
Excédent des recettes	332.75	1814.30	1214.30
Total	2212.75	2213.95	3094.30

Etat de la fortune au 31 décembre 1955

Actif :

Livret de dépôt	Fr. 6658.75
Avoir auprès de l'A.S.E.	» 1855.55
Total	Fr. 8514.30

Passif :

Réserve pour travaux spéciaux, état au 1er janvier 1955	Fr. 6700.—
Solde (excédent des recettes, comme ci-dessus)	» 1814.30
Total	Fr. 8514.30

Remarques

1º Selon l'article 15 des statuts du Comité du 11 novembre 1922, les frais du Bureau sont supportés par l'Association suisse des électriciens.

2º Selon ce même article 15, les frais résultant de la participation de délégués aux séances du Comité national, aux sessions de la C.I.E. et aux séances des commissions spéciales sont supportés par les institutions et associations qui ont désigné ces délégués.

Le Comité suisse de l'Eclairage a approuvé ce rapport à sa séance du 9 mars 1956. Il remercie chaleureusement les membres et les collaborateurs, les administrations et les entreprises qui ont apporté, durant l'exercice écoulé, leur contribution à l'exécution des tâches du C.S.E. et il espère pouvoir compter également à l'avenir sur leur appui.

Le président : M. Roesgen. *Le secrétaire :* Leuch.

NÉCROLOGIE

André Vittoz, ingénieur

1884-1956

Une crise cardiaque a terrassé le vendredi 10 août 1956 *André Vittoz*, qui avait dû cesser toute activité il y a déjà quelques mois.

André Vittoz est né le 7 août 1884 à Lausanne. Après avoir obtenu, en 1906, le diplôme de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de cette ville, il entra immédiatement au service d'exploitation de la compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe.

Il en suivit pratiquement toute l'activité, d'abord comme ingénieur jusqu'en 1936, puis comme chef

d'exploitation et fondé de pouvoir jusqu'en 1950 où, quoique au bénéfice d'une retraite bien méritée, il accepta jusqu'au printemps dernier la fonction de secrétaire du Conseil d'administration pendant la période particulièrement délicate de la transformation de la Société en Compagnie vaudoise d'Electricité.

La Compagnie vaudoise doit beaucoup à André Vittoz qui a été à l'origine de la plupart des décisions importantes nécessitées par le développement de la distribution de l'énergie électrique sur son réseau.

D'un caractère extrêmement modeste et agréable, André Vittoz a su se faire apprécier, non seulement de la Direction et des Conseils de la Société, mais également de l'ensemble du personnel.

Il était un membre actif de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Lausanne.

Tous conserveront de la personnalité attachante et sympathique d'André Vittoz, de cet ami, un souvenir ému et reconnaissant.

E. B.

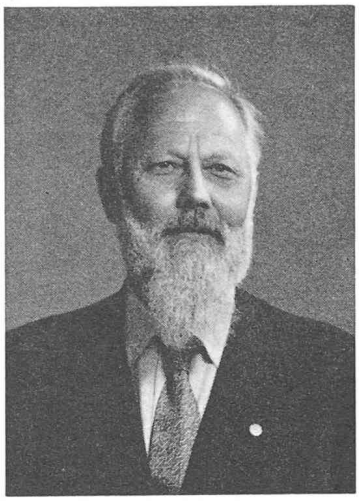

André Vittoz, ingénieur.
1884 - 1956.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports des inspecteurs fédéraux des fabriques et du médecin du travail sur l'exercice de leurs fonctions en 1953 et 1954, publiés par l'*Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.* Aarau, Verlag H. R. Sauerländer & Co., 1955. — Une brochure 15 × 21 cm, 276 pages, figures.

Pour chacun des quatre arrondissements d'inspection, dont les sièges sont Lausanne, Aarau, Zurich et Saint-Gall, les rapports donnent les renseignements suivants :

A. *Généralités.* — B. *Loi sur les fabriques :* Champ d'application. Hygiène industrielle et prévention des accidents. Approbation d'installations nouvelles. Mesures d'hygiène. Sécurité de l'exploitation. Examen de plans de fabriques ; autorisations d'ouvrir à l'exploitation. Contrat de travail. Durée du travail. Travail des femmes et des jeunes gens. Institutions patronales. Exécution de la loi par les cantons. — C. *Travail à domicile.*

Suit le rapport du *service médical du travail.*

Trois études complètent ces documents : elles ont pour objet les effets de la conjoncture économique actuelle sur la formation professionnelle dans l'industrie en Suisse romande, la question du bruit et le revêtement des planchers dans les constructions à destination industrielle. Un tableau supplémentaire indique les résultats généraux des enquêtes faites par les inspecteurs fédéraux des fabriques au sujet de la semaine de cinq jours dans l'industrie.

Les barrages en voûte mince. Etude de l'action de coque et de l'effet de torsion, par *Jean Lombardi,* ingénieur civil. Thèse présentée à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich. Lausanne, F. Rouge & Cie S. A., 1954. — Un volume 16 × 23 cm, 164 pages, 59 figures. Prix : broché, 28 fr. 70.

Dans ce travail intéressant, l'auteur ne considère en principe que des barrages minces, c'est-à-dire pour lesquels on peut parler de surface médiane au regard de la théorie de la résistance des matériaux ; ainsi, un barrage est considéré comme mince si le rapport moyen entre son épaisseur et son rayon de courbure ne dépasse pas 0,1, il ne l'est plus si ce rapport atteint 0,2.

Le comportement du barrage-voûte tient à la fois de la membrane et de la dalle. La coque est soumise à des flexions et à des extensions axiales. L'auteur aborde ce problème par le modèle mathématique offert par la théorie des voiles épais, dont il justifie en détail l'application.

Il pose tout d'abord le problème du barrage-voûte sous sa forme la plus générale, en se référant aux propriétés des matériaux, aux conditions d'équilibre, de continuité, de compatibilité et aux limites, enfin aux réactions du terrain. Il établit ensuite une série d'équations différentielles pour le barrage cylindrique, en montrant les relations qui existent entre elles, puis expose une méthode de résolution très générale, dite méthode de la superposition la plus adéquate.

La généralisation de la méthode des arcs-murs conduit l'auteur à étudier l'effet de la torsion. Il traite quelques exemples numériques et présente le calcul d'un barrage-voûte en tant que coque, à l'aide de la méthode de la superposition la plus adéquate. Il résume enfin les résultats obtenus et tire les conclusions qui en découlent.

Trois compléments sont consacrés aux sujets suivants : exposé de la méthode dite du blocage qui sert à transformer en un problème élastique tout problème de déformation non élastique, étude de l'équilibre infinitésimal d'une coque et généralisation des cercles de Mohr, examen critique de la méthode de Tölke.

Philosophie der exakten Wissenschaften, par *Fernand Renoirte,* professeur à l'Université de Louvain, et *André Mercier,* professeur à l'Université de Berne. « Philosophia Lovaniensis », Band VIII. Einsiedeln, Zürich, Köln, Benziger Verlag (1955). — Un volume 15 × 23 cm, 294 pages. Prix : relié, 25 fr. 50.

Les études contenues dans l'ouvrage intitulé « Philosophie des sciences exactes » sont des traductions du français de travaux des professeurs *F. Renoirte* et *A. Mercier.* La première et la seconde partie, de F. Renoirte, ont été publiées à Louvain sous le titre : « Eléments de critique des sciences et de cosmologie », tandis que la troisième partie, de A. Mercier, n'a pas encore été publiée.

Ces trois parties, fondues en un même volume, constituent une vue d'ensemble des idées actuelles sur les sciences exactes, tenant compte des découvertes récentes comme des conceptions théoriques modernes sur la constitution de la matière.

L'ouvrage se subdivise de la manière suivante :

I. *Présentation critique de quelques problèmes des sciences exactes :* 1. La théorie moléculaire et atomique. — 2. La classification naturelle. — 3. Problèmes nouveaux.

II. *Eléments de critique des sciences exactes :* 1. Les choses et les faits. — 2. Les lois. — 3. Les théories.

III. *Abstraction mathématique et description de la nature. Aperçu de la théorie de la connaissance des sciences exactes :* 1. La physique en tant que science théorique. — 2. Propriétés de la matière. — 3. La classification des sciences. — 4. Les aspects de la matière. — 5. Méthodes abstraites. — 6. Problèmes non résolus.